



Compte rendu du GT Action Publique 2022

13 juin 2018

Le groupe de travail portant sur Action publique 2022 s'est réuni pour la troisième fois le 13 juin 2018 sous la présidence de Valérie Métrich-Hecquet, secrétaire générale du MAA, assistée notamment de son adjoint Philippe Mérillon et du chef du SRH Jean-Pascal Fayolle.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Valérie Clément, Benoît Assemat et Olivier Lapôte.

La secrétaire générale a expliqué que le rapport du Comité Action Publique 2022, attendu pour fin mai début juin, ne leur avait pas encore été transmis mais qu'elle s'était rapprochée la veille de la DITP (direction interministérielle de la transformation publique) pour connaître les recommandations du Comité pour le ministère.

L'administration était donc en mesure de nous faire part des orientations préconisées par le Comité AP 2022, ainsi que de la position actuelle du ministre même si **aucun arbitrage gouvernemental n'a pour l'heure été rendu**.

Le plan de transformation ministériel du MAA doit être finalisé pour la fin du mois de juillet, sur la base de ces préconisations et des 4 chantiers transverses.

A. Les préconisations du CAP 2022

Il s'agit de recommandations générales de réformes, sans propositions formelles pour l'agriculture.

I. Missions

La secrétaire générale a réaffirmé que le MAA ne devrait pas être impacté sur ses missions, à la seule exception de la gestion du FEADER. L'essentiel des missions seront conservées et il n'y aura pas de transfert aux collectivités ou au privé.

- **Enseignement agricole** : pas de remise en cause de sa spécificité. Il est reconnu comme un laboratoire d'innovations, notamment en termes de ressources humaines et de responsabilisation des directeurs. Ce secteur sera davantage impacté par les chantiers relatifs à la formation professionnelle, à l'apprentissage, et à la réforme du baccalauréat.
- **Sanitaire** : pas de demande d'externalisation des contrôles sanitaires dans le domaine de l'alimentation. La réforme consiste à augmenter le nombre de contrôles sanitaires effectués par les pouvoirs publics pour se conformer au standard européen. Les contrôles supplémentaires seront à payer par les professionnels (sous forme de redevances sanitaires, même si le détail n'a pas été présenté).
- **PAC** : aucune remise en cause de la PAC elle-même, mais le Comité propose de recentraliser le FEADER.

II. Organisation

Le Comité propose de **renforcer la cohérence de l'action publique territoriale**, et pour les aides agricoles, « rendre plus efficace le circuit de traitement des demandes d'aide en regroupant au sein de l'ASP les agents et les équipes en charge de la gestion »

Le Comité propose de **renforcer le rôle des ambassadeurs et des préfets**, en leur donnant plus de responsabilité (mutualisation des budgets de fonctionnement et modularité de l'organisation).

Le Comité propose de **déconcentrer la gestion des ressources humaines** et d'**envisager la création d'une filière administrative territoriale** pour remplacer les corps administratifs actuels gérés ministère par ministère qui selon lui bride les mobilités.

L'Alliance du Trèfle a souligné que cette mutualisation des budgets ne permettra plus de définir quels sont les moyens affectés à une politique publique.

B. La position du ministre

La secrétaire générale a présenté la position du ministre en indiquant que cette position n'était pas définitive et qu'elle pouvait notamment être affinée à la suite des réunions bilatérales avec les organisations syndicales, qui devraient se tenir d'ici la fin du mois.

I. Les missions

Le chantier sanitaire doit être approfondi (modalités de financement des contrôles), sa mise en œuvre n'aura probablement pas lieu en 2019.

Sur le FEADER, le ministre pense qu'il ne peut pas être recentralisé en totalité. Il reste à définir la ligne de partage (SIGC/hors SIGC, ou mesures totalement financées par l'État ou totalement par les Régions). Il estime que la date de mise en œuvre ne saurait intervenir avant la fin de la programmation.

II. L'organisation

Le ministre n'est pas opposé à une mutualisation des fonctions support et des budgets au niveau des ambassades (cela concerne les attachés agricoles).

Au niveau des préfectures, il n'est pas opposé non plus à une mutualisation des budgets de fonctionnement et la question peut se poser pour la mutualisation de certaines fonctions support au niveau départemental (jusqu'à un secrétariat général unique). Il est opposé en revanche à une gestion déconcentrée ainsi qu'à une filière administrative interministérielle.

Le ministre serait d'accord pour opérer un regroupement à l'ASP des aides directes payées aux exploitants agricoles par l'ASP (1er et 2e piliers), sous certaines conditions.

La secrétaire générale a souligné que les aides payées par FranceAgriMer ne sont pas concernées. L'objectif étant de veiller à ne pas bouleverser le calendrier des paiements aux agriculteurs et les progrès réalisés dernièrement, il faut donc avoir une organisation robuste : tous les agents sous une même autorité hiérarchique et fonctionnelle (PDG de l'ASP), mais en maintenant un service de proximité, donc en laissant les services là où ils sont (il n'y aurait donc aucune mobilité géographique pour les agents).

Par ailleurs, une nouvelle organisation doit être inventée, car le rapprochement envisagé implique le quasi doublement des effectifs dans la structure ASP (+ 1600 agents), un rapprochement de cultures différentes et des conséquences en matière de ressources humaines.

La secrétaire générale a affirmé qu'une réflexion devait être engagée sur l'animation des équipes départementales, les relations avec les professionnels, mais aussi la rémunération et les parcours professionnels des agents : elle préconise une vraie communauté avec des rémunérations identiques à travail égal, des règles d'avancement similaires, les mêmes possibilités de carrières. Elle estime que les agents de catégorie C du ministère devront être reclassés en catégorie B. Ce rapprochement peut donc constituer une opportunité selon elle. Une fluidité devra être recherchée pour des possibilités de parcours au sein de l'établissement public mais aussi de nos services déconcentrés.

L'organisation de la gestion des ressources humaines à l'ASP devrait être revue, et la compétence des SG des DDI pourra être très utile dans ce contexte.

Elle a indiqué que les 700 agents du ministère qui resteront dans les DDT ne verraient pas leurs missions modifiées.

Face à l'inquiétude exprimée par les organisations syndicales quant à l'impact pour les agents et sur la nécessité de conserver du sens, Valérie Métrich-Hecquet considère que la séparation au niveau du FEADER entre État et Conseil régional permettra de rendre chaque entité responsable et devrait être plus confortable pour les agents. Les contacts entre services seront à conserver.

Aucune information n'a été apportée sur les DDCSPP, en dépit de la tendance observée de chaque ministère à conserver ses effectifs par la création d'agences ou d'établissements à l'instar du domaine Jeunesse et sports. Le cas des services CCRF ne fait l'objet d'aucun arbitrage connu.

C. Les chantiers transverses

- **Recours élargi au contrat** : le ministère est favorable à des règles identiques pour les catégories A et B/C en matière de droits des contractuels. Il est à noter que le recours au contrat a des conséquences en matière de coûts.
- **Accompagnement des agents** : un groupe de travail Fonction Publique est prévu le 19 juin.
- **CT et CHSCT** : le ministère insiste sur la nécessité d'une certaine expertise pour les élus au CHSCT, donc de formations appropriées. Il est favorable à une commission spécialisée et au décroisement des compétences entre les deux instances.
- **les CAP** : le ministère n'est pas opposé à une réflexion sur les critères à retenir pour enlever aux CAP la discussion sur les actes individuels, que ce soit en matière de mobilités ou de promotions.

Il est favorable à ce que les questions disciplinaires restent traitées au niveau des CAP, à passer de CAP de corps à des CAP de catégories (avec des filières), à supprimer le paritarisme. Il est en revanche opposé à la constitution de CAP régionales.

L'Alliance du Trèfle a alerté sur le risque de multiplication des contentieux et réaffirmé comme les autres organisations syndicales son attachement au fonctionnement actuel des CAP.

D. Les autres chantiers

L'administration fait le point également :

- sur l'avancée du plan de transformation numérique, qui comporte quatre orientations : une facilitation de la vie de l'usager, des outils fonctionnels et adaptés pour les agents, la constitution d'une sphère publique agricole dans le numérique avec notamment partage des données et mutualisation des référentiels, et un recours à davantage d'interministérialité pour se concentrer davantage sur l'informatique métier,
- les chantiers État et ministériel de simplification,
- la publication d'indicateurs de qualité de service avant 2020.

La secrétaire générale du MAA a conclu la réunion en assurant qu'elle transmettra la demande des organisations syndicales de la présence du ministre au prochain CTM pour qu'il réaffirme sa position sur ces sujets.

Elle a rappelé qu'aucune décision n'était prise et que l'on en était pour l'instant seulement à un niveau de recommandations et de pistes étudiées.

Elle a indiqué que si la piste d'un rapprochement entre les SEA et l'ASP se confirmait, les groupes de travail seraient conjoints ministère/ASP.

L'Alliance du Trèfle demande que le ministre et le gouvernement clarifient leur position tant sur le devenir des structures que sur le calendrier et l'accompagnement des agents.

Elle reste très vigilante et veillera à ce que ces évolutions permettent de garantir les intérêts de nos collègues et la qualité du service public.